

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Tarif des concessions des cimetières

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Bernard CORTINOVIS, Maria GUILLERMET

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un nouveau tarif pour l'achat des concessions dans tous les cimetières de la commune nouvelle. Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations fixant les tarifs des concessions.

Commune	CONCESSION simple (2m ²) en pleine terre ou en caveau		COLOMBARIUMS		CAVURNES	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Hauteville- Lompnes	60 euros	120 euros	220 euros	380 euros	270 euros	420 euros
Cormaranche- en-Bugey		100 euros		350 euros		350 euros
Thézillieu	90 euros	180 euros	170 euros	340 euros		
Hostiaz		100 euros				

Il convient d'actualiser le prix des concessions des cimetières communaux à compter du 15 octobre 2020 afin que les concessions des cimetières de toutes les communes déléguées soient au même tarif.

Le Conseil Municipal a **oui l'exposé de Monsieur le Maire** et après en avoir délibéré, à **23 voix pour et 6 voix contre, des membres présents et représentés,**

- **DECIDE**, à l'unanimité de fixer la durée des concessions à 15 ans ou à 30 ans dans tous les cimetières de la commune PLATEAU D'HAUTEVILLE.
- **DIT** que les concessions seront renouvelables à échéance,
- **FIXE** les tarifs des concessions et ce à compter du 15 octobre 2020, conformément au tableau ci-après.

Tarifs des concessions simples des cimetières de Plateau d'Hauteville

DUREE	CONCESSION simple (2m ²) en pleine terre ou en caveau	COLOMBARIUMS	CAVURNES
15 ANS	150 euros	500 euros	300 euros
30 ANS	300 euros	900 euros	500 euros
Porte de colombarium (nouvelle concession)		130 euros	

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

